



Délibération n° 76 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René-Louis FAGES, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à M. Thierry QUILES), M. Michael GIL (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Cyrille AMIRAULT).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle LACUBE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Conseil municipal – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
– Désignation des administrateurs issus du Conseil municipal.**

Madame Fabienne THALAMAS, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

A la suite du renouvellement du Conseil municipal et conformément aux articles L.123-6, R.123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF), ainsi qu'à l'article L.237-1 du Code électoral, il convient de renouveler le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Ainsi, par délibération du 11 avril 2014, le Conseil municipal a fixé à quatorze le nombre d'administrateurs du CCAS. Mme le Maire a invité les groupes politiques à déposer leur liste de candidats.

Dans la foulée, il a été procédé à l'affichage en mairie afin d'inviter les associations à déposer des candidatures dans un délai minimum de rigueur de 15 jours.

De plus, l'union départementale des associations familiales (UDAF) qui dispose, au terme du Code de l'action sociale, d'un siège de droit au CCAS, a été sollicitée directement par courrier.

L'élection des administrateurs issus du Conseil municipal doit respecter le délai de deux mois, grevé nécessairement par les 15 jours laissés aux associations pour proposer des candidatures.

Les représentants du Conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste. Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 76/2014

Objet : Conseil municipal – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – Désignation des administrateurs issus du Conseil municipal.

Par délibération du 25 avril 2014, il a été procédé à la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS à main levée. Or, conformément à l'article R.123-8 du CASF, le scrutin est secret.

Madame CASSAR fait appel à candidatures.

Les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, M. Daniel DELAUZE, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC, Mme Karine QUEVEDO, M. Pierre VIALLET, Mme Jeanne ZONCA sont enregistrées.

Après s'être assurée que les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, M. Daniel DELAUZE, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC, Mme Karine QUEVEDO, M. Pierre VIALLET, Mme Jeanne ZONCA sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote à bulletin secret.

A l'issue du scrutin,

Ayant obtenu 29 voix, sont élus à l'unanimité :


- ✓ **Mme Fabienne THALAMAS**
- ✓ **M. Daniel DELAUZE**
- ✓ **Mme Véronique GIMENEZ**
- ✓ **Mme Monique MARCILLAC**
- ✓ **Mme Karine QUEVEDO**
- ✓ **M. Pierre VIALLET**
- ✓ **Mme Jeanne ZONCA**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°30/2014 du 25 avril 2014 ;
- désigne les administrateurs issus du Conseil municipal au Centre communal d'action sociale ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 12 juin 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN